La mise en oeuvre de la stratégie d'information et de communication de l'Union européenne

2004/2238(INI) - 12/05/2005 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 398 voix pour, 54 voix contre et 55 abstentions le rapport d'initiative de M. **Luis Francisco HERRERO-TEJEDOR ALGAR** (PPE/DE, ES), le Parlement européen se rallie à la position de sa commission au fond et estime qu'il est essentiel de mettre au point une stratégie d'information et de communication efficace pour l'Union européenne. Le Parlement européen estime que l'un des objectifs majeurs de cette nouvelle stratégie est de tenir les citoyens informés sur le fonctionnement des institutions de l'Union et d'identifier le public afin d'adapter le message. Dans un amendement libéral approuvé en Plénière, le Parlement a notamment insisté pour que l'on transmette un message fort aux citoyens européens en faveur de l'engagement européen et du sentiment d'appartenance au projet européen dans son ensemble. Pour le Parlement, il importe de prêter une plus grande attention au contenu et à la forme des messages destinés au grand public, en abordant les préoccupations de chaque groupe cible. Pour rapprocher l'Europe de ses citoyens, les députés proposent un changement de l'approche, en fournissant des informations personnalisées via un système d'information décentralisé. Le Parlement est également convaincu que la politique d'information ne sera véritablement efficace que lorsque la connaissance de l' Union et ses institutions sera intégrée dans les programmes scolaires des États membres et que les universités auront pris des initiatives pour promouvoir les valeurs européennes. Il souligne également la nécessité de faire des efforts en vue d'impliquer plus étroitement les médias régionaux et locaux dans l'information et la politique de communication.

Pour promouvoir « l'idéal européen », le Parlement suggère un programme de célébrations diverses qui permettrait de promouvoir l'idée et les valeurs de l'Europe: il pourrait s'agir de séries télévisées, de concours, de films, ou de reportage, à la fois attractifs, de haute qualité et adaptés aux goûts du public en passant des accords avec les producteurs audiovisuels conformément aux règles fixées dans le règlement financier. Dans un amendement approuvé en Plénière, le Parlement suggère également que l'on fasse appel à certains programmes communautaires pour appuyer cette stratégie, en particulier « Media », « Culture », « Jeunesse » ou « Éducation ». Il salue au passage l'initiative « Des jeunes au Parlement » qui permet aussi de promouvoir l'idée européenne.

Le Parlement se dit également favorable à l'idée de concevoir des visites virtuelles modernes et attrayantes de tous les évènements institutionnels importants de l'Union, au développement d' « Europe direct », d'un Eurobaromètre plus complet et rigoureux, de centres d'excellence pour la communication ou de toute autre initiative susceptible de favoriser l'idée de l'Europe (parmi celles-ci, le Parlement suggère des « concours d'idées » sur la meilleure manière de « faire passer le message sur l'Europe »).

Le travail des journalistes doit également être favorisé et amélioré : en conséquence, le Parlement demande que les institutions améliorent leurs communiqués de presse et que l'on poursuive l'expérience des Infopoints pour lesquels des moyens budgétaires devraient être dégagés. Il faut également favoriser le développement d'EUROPA et mettre en place une seconde chaîne européenne télévisuelle (« Europe by Satellite »). Dans le même ordre d'idée, le Parlement prend acte de l'idée de lancer une télévision publique parlementaire et accueille favorablement l'étude de faisabilité demandée par le bureau du PE. Cette chaîne, qui devrait être indépendante, contribuerait sensiblement au développement d'un espace public européen et favoriserait, en outre, une meilleure synergie entre les infrastructures audiovisuelles existantes dispersées actuellement entre les différentes institutions.

En ce qui concerne les autres points de la résolution, le Parlement estime qu'il est essentiel de renforcer la coopération interinstitutionnelle en matière de politique d'information et de communication de l'Union.

Un débat annuel sur la question serait par ailleurs indispensable. Des propositions devraient également être prises pour qu'aucune initiative culturelle d'importance ne puisse être envisagée sans une couverture budgétaire ad hoc. Le Parlement attend la mise à jour annoncée de la stratégie de communication de la Commission mais il n'a pas repris en Plénière le passage du rapport demandant la promotion de la « marque » Europe, comme le suggérait le rapporteur.

Enfin, le Parlement en appelle à une stratégie concertée de promotion de la Constitution européenne afin, d'une part, d'informer les citoyens en toute clarté et en toute objectivité du contenu du texte constitutionnel et d'autre part, de soutenir la ratification de la Constitution par tous les moyens appropriés. À cet effet, plusieurs initiatives sont proposées en mobilisant des moyens budgétaires adéquats dans le cadre du programme Prince.